

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 18 mai 2015 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick,
Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusé : /

Membres absents non excusé : /

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'ajouter deux points dans l'ordre du jour :

- Proposition d'acquisition foncière : parcelle 314 section 10
- Charte de l'élu local

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

N°38/2015

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2015 est approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°39/2015

Objet : Proposition d'acquisition foncière : parcelle 314 section 10

CONSIDERANT que la parcelle 314 section 10 situé en zone Aa (vignes) d'une contenance de 0,14 are n'est pas alignée à la rue.

CONSIDERANT que Mme HIRTZ née SELTZ Erna est usufruitière et que M. HIRTZ Edy est propriétaire.

Suite à l'entretien entre M. le Maire et M. HIRTZ Edy, un accord a été trouvé pour la vente de cette parcelle.

M. le Maire propose que le terrain soit acquis pour 1 000 € de l'are soit 140 € pour la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire d'acquérir la parcelle 314 section 10 d'une contenance de 0,14 are, vigne, pour un montant 1 000 € l'are soit 140 € pour la parcelle,
- Charge M. le Maire de l'établissement d'un acte administratif pour l'achat de cette parcelle,
- Autorise l'adjointe au maire, Mme CAVODEAU Marie-Josée, à signer l'acte administratif selon les conditions énumérées ci-dessus.

N°40/2015

Objet : Droit de préemption urbain

- Réf. 164/2015 – Me SIEGENDALER à Barr : M. et Mme FISCHER à Mittelbergheim / M. HOFERT Jean-Marc et Mme MULLER Marie-Claire à Mittelbergheim

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption pour la parcelle section 03 n° 15 d'une contenance de 2,59 ares (maison d'habitation 51 rue de la Montagne).

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

N°41/2015

Objet : Comptabilité : attribution des subventions 2015

Dans le cadre des subventions demandées par différentes associations, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les dépenses de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme énoncées ci-dessous :

Subventions attribuées :

- | | |
|--|---------|
| - Coopérative scolaire de l'école maternelle | 400 € |
| - Coopérative scolaire de l'école élémentaire | 1 000 € |
| - Fondation du patrimoine | 50 € |
| - Société d'Histoire et d'Archéologie | 50 € |
| - Chiens Guides d'Aveugles | 30 € |
| - Eranthis | 50 € |
| - Association des Maires Ruraux de France (Bas-Rhin) | 110 € |

Demandes rejetées :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| - L'union Nationale des Combattants | - TELETHON |
| - L'AFSEP | - HETRE |
| - La société des Amis de Talmont | - Le Souvenir Français |
| - AIDES | - SAS MBOTE |
| - Handicapés moteurs | - Ecole Musique d'Andlau |

Suite à la demande de plusieurs membres présents, M. le Maire propose d'attribuer les subventions de Notes en Stock, de Mittel B et du Syndicat Viticole au vote secret.

- Notes en Stock :
 - o 9 voix pour 1 500 €
 - o 6 voix pour 1 000 €
- Mittel B :
 - o 8 voix pour 1 000 €
 - o 7 voix pour 1 500 €
- Syndicat Viticole
 - Kallerladel - communication 600 €
 - Confusion sexuelle 700 €
 - o 14 voix pour 1 300 €
 - o 1 abstention

Il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Coopérative scolaire de l'école maternelle | 400 € |
| - Coopérative scolaire de l'école élémentaire | 1 000 € |
| - Fondation du patrimoine | 50 € |
| - Société d'Histoire et d'Archéologie | 50 € |
| - Chiens Guides d'Aveugles | 30 € |
| - Eranthis | 50 € |
| - Association des Maires Ruraux de France (Bas-Rhin) | 110 € |
| - Notes en Stock | 1 500 € |
| - Mittel B | 1 000 € |
| - Syndicat Viticole | 1 300 € |

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

N°42/2014

Objet : Comptabilité : Décision modificative n°1

VU la délibération n° 09/2015 du 26 janvier 2015 concernant le remboursement de la CAF,

CONSIDERANT le dépassement de crédit d'un montant de 795,97 € au chapitre 67,

Article	Objet	Montant /€
022 Dépenses Imprévues	Remboursement CAF	- 795,97 €
678 Autres charges exceptionnelles		+ 795,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette décision modificative.

N°43/2015

Objet : Panneaux d'entrée du village en alsacien : orthographe du nom de la commune

VU la délibération n° 34/2015 du 16 mars 2015 décidant d'acquérir des panneaux d'entrée du village en alsacien,

CONSIDERANT que la commission Tourisme souhaite soumettre l'orthographe du nom de la commune aux membres du conseil municipal,

Il est proposé les orthographes suivantes :

- METTELBARIGE 2 voix
- MEDDELBARIGE 7 voix
- MEDDELBARIGÈ 3 voix

+ 3 abstentions

De plus, le premier devis concernait 8 panneaux.

Un nouveau devis nous a été envoyé concernant 9 panneaux (1 panneau avait été oublié sur le premier devis). Le devis s'élève à un montant de 2 541 € HT soit 3 049,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité décide,

- d'orthographier le nom de la commune de la façon suivante : *MEDDELBARIGE*,
- accepte le devis,
- autorise M. le Maire à signer le devis,
- charge M. le Maire de faire la demande de subvention auprès du conseil régional.

N°44/2015

Objet : Club house : versement d'arrhes à la réservation

CONSIDERANT que la commune gère la location du club house,

CONSIDERANT qu'une demande de location a été annulée deux semaines avant la date.

M. le Maire propose que les prochaines réservations soient soumises au versement d'arrhes d'un montant de 75 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide,

- que les prochaines réservations du club house seront soumises au versement d'arrhes d'un montant de 75 €.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

N°45/2015

Objet : Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur :
Approbation des statuts, Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet et Désignation des électeurs

Les documents concernant les statuts et son annexe ont été préalablement remis aux membres du conseil municipal,

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

VU la délibération N° 33/2015 du conseil municipal en date du 16 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (10 voix « pour » et 5 abstention),

- Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.
- Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :
 - le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
 - le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet
 1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
 3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
 5. La tenue des diverses listes électorales,
 6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
 - le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

- Il décide également des dispositions suivantes :
 - Approuve les statuts annexés à la présente délibération,
 - Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical,
 - Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
 - Désigne M. MAPPUS Marc en qualité d'électeur titulaire et M. KRETZ Jean-Paul en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. MAPPUS Marc et M. KRETZ Jean-Paul sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.
- Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein

- Monsieur le Président de la communauté de communes de Barr-Bernstein

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

N°46/2015

Objet : Logement T4 situé au 10 rue Principale

L'appartement a été vidé des meubles qui se trouvaient au grenier. La rénovation est en cours ; le 1^{er} étage est terminé (sol, murs et plafond).

Au rez-de-chaussée, une cloison séparative entre la cuisine et le salon a été abattue, et la cuisine a été équipée avec une plaque de cuisson, un four et une hotte.

Une place de stationnement va être créée ainsi qu'un box dans la cave.

Après avoir étudié les prix du marché pour des logements équivalents, M. le Maire propose de fixer le montant du nouveau loyer à 700 € par mois hors charges. Les charges du précédent locataire étaient de 50 € par mois.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant du nouveau loyer à 700 € par mois hors charges.

N°47/2015

Objet : Installation d'un nid de cigogne

M. HANSMANN Frédéric s'est chargé de sonder les riverains du haut de la rue Principale concernant l'installation d'un nid de cigogne par la commune. Globalement, ils sont favorables à ce projet.

M. le Maire propose, en accord avec le propriétaire, de prendre en charge la réhabilitation du nid de cigogne situé sur la maison du 7 rue Principale (maison WITTMANN), propriété privé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge la réhabilitation du nid de cigogne situé au 7 rue Principale,
- Rappel que le projet émane de la commune.

N°48/2015

Objet : Charte de l' élu local

VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

La charte de l'élu local a été remise ce jour à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Voici les points qui y figurent :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

N°49/2015

Objet : Divers

- Ecoles :
 - Il faut trouver une solution pour ombrager le bac à sable situé dans la cour de l'école maternelle. Des tests d'ombrages auraient dû avoir lieu au courant des dernières vacances scolaires mais le temps ne s'y prêtait pas (pluie) ;
 - La plateforme de la structure de jeux située dans la cour de l'école élémentaire est abimée. La plateforme va être remplacée.
- Animaux errants : un renard a été signalé rue Principale.
- Travaux Engass : un nouveau sens de circulation sera étudié par la commission voirie.
- Matinée plantation le samedi 23 mai 2015 à partir de 9h.
- Job d'été : ce sont Amandine CAUSSIN et Sixtine MATZKE qui se chargeront de l'entretien des espaces verts et de travaux divers pour pallier aux vacances des ouvriers municipaux.
- Communauté de Communes de Barr-Bernstein : les budgets peuvent être consultés à la mairie.
- Les rôtisseries Alsaciennes : une demande de commerce ambulant nous est parvenue. Après vote (7 voix « pour », 7 voix « contre », 1 abstention), la demande d'installation d'un commerce ambulant sur le parking du rond-point est refusée.
- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : le bureau de vote sera peut-être au 1^{er} étage du bureau de la mairie.
- Marché d'été : un marché est en cours de création, il manque encore des exposants.
- Prochaines commissions :
 - o Bâtiment : lundi 1^{er} juin 2015 à 19h30
 - o Voirie : lundi 1^{er} juin 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h.

Mittelbergheim, le 19 mai 2015

Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2015

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 6 MAI 2015

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
38 / 2015	Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	1
39 / 2015	Proposition d'acquisition foncière : parcelle 314 section 10	1
40 / 2015	Droit de préemption urbain	
41 / 2015	Comptabilité : attribution des subventions 2015	2
42 / 2015	Comptabilité : Décision modificative n°1	3
43 / 2015	Panneaux d'entrée du village en alsacien : orthographe du nom de la commune	3
44 / 2015	Club house : versement d'arrhes à la réservation	3
45 / 2015	Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur : Approbation des statuts, Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet et Désignation des électeurs	4-5
46 / 2015	Logement T4 situé au 10 rue Principale	5
47 / 2015	Installation d'un nid de cigogne	5
48 / 2015	Charte de l'élu local	5-6
49 / 2015	Divers	6